

Note du CTA dans le cadre du projet « **retour au jeu - arbitres** »

Cela concerne les clubs et arbitres de tous niveaux.

Vous trouverez des informations nécessaires et quelques propositions spécifiques à l'arbitrage tout en respectant les règles qui nous sont imposées et évolutives.

Phase 1 du 8 au 22 Juin : il est recommandé aux arbitres de prendre contact avec son club pour intégrer les séances de réathlétisation. En effet, après 3 mois d'inactivité il est important de reprendre les courses pour éviter les blessures. Si le club ne propose pas de séances, il est important de prendre contact avec le CTA qui pourra proposer des exercices.

Phase 2 du 22 Juin au 15 Juillet : il est difficile de se projeter sans savoir si les regroupements seront autorisés mais surtout l'opposition qui est notre base essentielle pour travailler l'arbitrage. 2 cas se présentent à nous :

- L'opposition est tolérée, les arbitres pourront se remettre à diriger des rencontres lors des entraînements, rencontres amicales.

- Elle ne l'est pas, le CTA proposera des séances spécifiques par petits groupes de travail physique, code de jeu dans les différents secteurs.

Phase 3 : du 15 Juillet au 15 Août, il y aura comme chaque année une coupure durant les vacances qui permettra à tous de couper avant on l'espère, une reprise normale de l'activité.

Phase 4 du 15 Août à fin Septembre, c'est la période de préparation de la saison et il y aura des modifications par rapport aux années précédentes.

- **Recyclage des arbitres départementaux**. Il ne se fera pas en 2 sites (Orthez et Mont de Marsan) car la concentration d'arbitres est trop importante. Nous avons décidé de scinder en 5 zones, les sites précis seront communiqués plus tard mais nous resterons à proximité des lieux suivants : Pau, Orthez, Bayonne, Mont de Marsan et Dax. Une convocation partira dans les jours à venir pour que les arbitres s'inscrivent sur le site de leur choix (maximum 30 arbitres par site), je rappelle que le recyclage est obligatoire en début de saison et que le dossier médical + la licence sont obligatoires pour participer à ce stage. Vous trouverez en PJ les documents nécessaires.

Un petit rappel tout de même :

- prendre RDV chez un médecin agréé
- se rendre chez le médecin avec le certificat médical + le dossier médical

Après la visite, les arbitres doivent :

- garder le certificat médical qui sera à télécharger pour faire sa licence via le lien reçu de son club
- envoyer le dossier au comité pour vérification à Serge Petuya (arbitres départementaux + arbitres clubs)
- envoyer le dossier médical à la COMED NAQ (arbitres régionaux et CF) à l'adresse suivante :

COMMISSION MEDICALE LIGUE BASKET-BALL NOUVELLE AQUITAINE

MAISON DES SPORTS DE GAÏA

142 avenue Emile Labussière

87000 LIMOGES

- **Formation départementale.** Cette crise sanitaire nous a imposé d'annuler le camp de Bayonne ou une session de formation y est organisée chaque saison. Nous mettrons en place une formation durant cette phase avec des journées mais sans nuitées. Pour les clubs qui veulent nous envoyer des stagiaires, il est important de s'inscrire **avant le 15 Juillet** pour organiser la formation. En fonction du nombre de candidats et de leur provenance, un site central sera trouvé et communiqué plus tard. Inscription par mail auprès du CTA (Nom, prénom, mail et N° de téléphone)

L'objectif de cette phase est que TOUS les arbitres doivent prêts à redémarrer la saison.

Pour toute question, merci de joindre le CTA :

SOARES José

arbitre64.40@gmail.com

06 89 20 22 11